



**NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS**  
*c'est tout naturel !*



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

---

[www.smnd.fr](http://www.smnd.fr)

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2019

ÉTABLI CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2015-1827  
DU 30 DÉCEMBRE 2015

Conformément à la loi, le présent rapport ne reprend que les données dont le syndicat mixte assure la compétence. Il appartient à chaque collectivité membre du SMND de présenter à son instance les données du présent rapport, mais également le cas échéant à l'ensemble de la filière de gestion des déchets ménagers utilisée par la collectivité et les indicateurs correspondants.

 <b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>4</b>
■ Historique.....	4
■ Territoire.....	5
Périmètre et structures membres.....	5
Population.....	6
■ Effectifs et parc roulant .....	7
Chiffres clés.....	7
Organigramme des services.....	7
■ Représentation politique.....	8
Le Comité Syndical .....	8
Le Bureau Syndical .....	8
 <b>INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>9</b>
■ La collecte des DMA .....	9
Les ordures ménagères résiduelles.....	9
La collecte sélective multimatériaux.....	12
Les déchèteries .....	15
Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter .....	20
■ Actions de prévention et de sensibilisation .....	21
Plan Bio-déchets .....	21
Communication de proximité .....	23
Compostage autonome en établissement scolaire .....	23
■ Le traitement des DMA .....	24
Les modes et localisation des unités de traitement.....	24
La nature des principaux traitements et valorisations.....	26
 <b>INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>27</b>
■ Les modalités d'exploitation du service .....	27
■ Les dépenses et leurs financements .....	28
Recettes de fonctionnement.....	28
Dépenses de fonctionnement.....	28
Dépenses d'investissement.....	28
■ Évolution et comparaison des coûts.....	29
■ Matrice des coûts.....	30
 <b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>31</b>
 <b>NOTES</b> .....	<b>32</b>



## HISTORIQUE

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné est officiellement créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000, par transformation du SIVOM d'Heyrieux – La Verpillière fondé en 1949. C'est une structure construite et gérée par les élus des collectivités membres pour le fonctionnement du service public de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Son activité a été recentrée par une modification des statuts en 2003 sur la compétence suivante :

### Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés :

- ☞ Acquisition et gestion du matériel nécessaire à la collecte et traitement de tous les déchets,
- ☞ Collecte et traitement des déchets ménagers,
- ☞ Collecte et traitement des gros objets ou monstres,
- ☞ Collecte et traitement des déchets des déchèteries,
- ☞ Tri, broyage, compostage, stockage des déchets des ménages et assimilés.

Les actions du syndicat s'inscrivent dans le souci du fonctionnement du service public défini par la loi de 1975, et dans l'objectif de satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales.



Siège du SMND à Heyrieux



Premier camion de collecte dans les années 70

Depuis la mise en place de la collecte sélective, les activités du syndicat s'organisent autour des pôles suivants :

- ☞ Ordures ménagères,
- ☞ Déchèteries,
- ☞ Collecte sélective multi-matériaux,
- ☞ Dès 2003, le syndicat met également en œuvre un plan sur le compostage individuel dans le cadre du développement d'un futur plan de prévention pour la réduction des déchets.

## TERRITOIRE

### PÉRIMÈTRE ET STRUCTURES MEMBRES

Le territoire d'intervention du SMND couvre en 2019 les Communautés de Communes (tout ou partie) et d'Agglomération suivantes :

CCEL	CCCND	CCVD	CCBD	CAPI (agгло)
8 communes	10 communes	8 communes	21 communes	22 communes

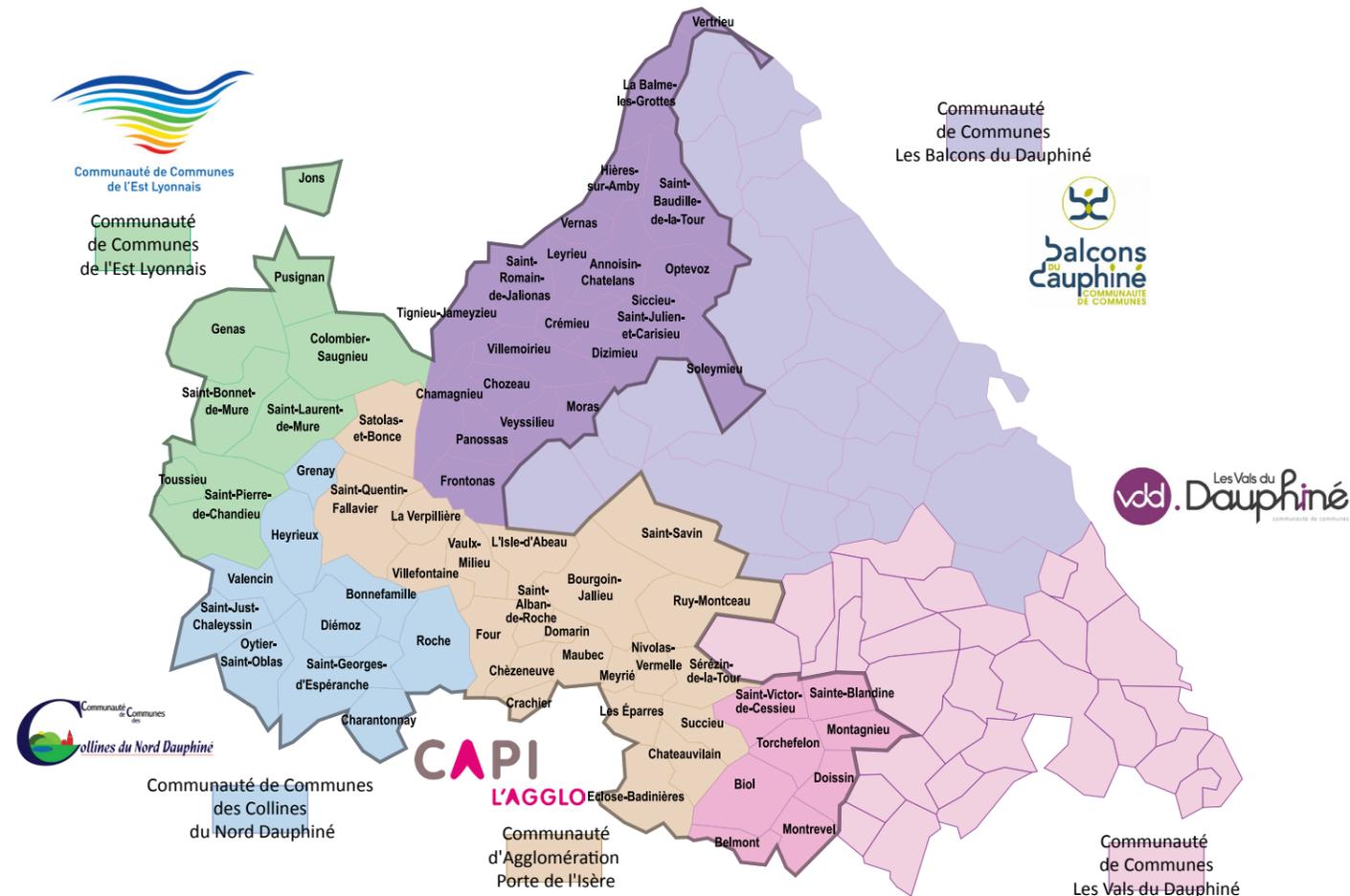
CCEL : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

CCCND : Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

CCVD : Communauté de Communes les Vals du Dauphiné

CCBD : Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné

CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère



Comme le réaffirment plusieurs rapports nationaux, dans le domaine de la gestion des déchets, les réalités économiques imposent des regroupements qui vont au-delà de l'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération,...). Dans ce cadre, le syndicat mixte constitue un outil et une structure de gestion au service des différentes collectivités, quels que soient leur taille ou leur degré d'intercommunalité.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a conduit à la fusion de plusieurs intercommunalités à l'Est du territoire. La Communauté de Communes les Balcons du

Dauphiné regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les anciennes Communautés de Communes de l'Isle Crémieu, des Balmes Dauphinoises et du Pays des Couleurs.

La Communauté de Communes les Vals du Dauphiné regroupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les anciennes communautés de communes de Bourbre-Tisserands, des Vallons de la Tour, de la Vallée de l'Hien et des Vallons du Guiers.

Ces structures nouvellement créées sont dès lors membres des différents syndicats gestionnaires des DMA, qui conservent leurs périmètres d'intervention respectifs.

69 communes,  
212 686  
habitants

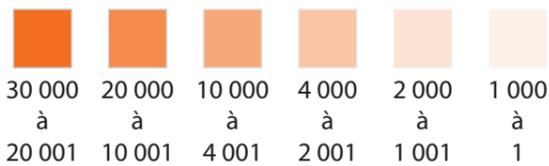
**CCEL**  
41 019  
habitants

**CCBD**  
30 963  
habitants

**CAP1**  
107 535  
habitants

**CCCND**  
24 647  
habitants

**CCVD**  
8 522  
habitants



Le SMND est considéré comme un territoire « mixte à dominante urbaine ». La majeure partie de la population se concentre à l'Ouest du territoire (en continuité de l'agglomération lyonnaise) ainsi que le long de l'axe autoroutier en direction de Grenoble, autour de l'ancienne ville nouvelle, avec Bourgoin-Jallieu comme pôle dominant.

À l'inverse, le plateau de Crémieu et les Terres Froides sont beaucoup moins peuplés et présentent un aspect plus rural.

À périmètre constant, la population a augmenté de 1 031 habitants entre 2018 et 2019, soit une hausse d'environ 0,5%.

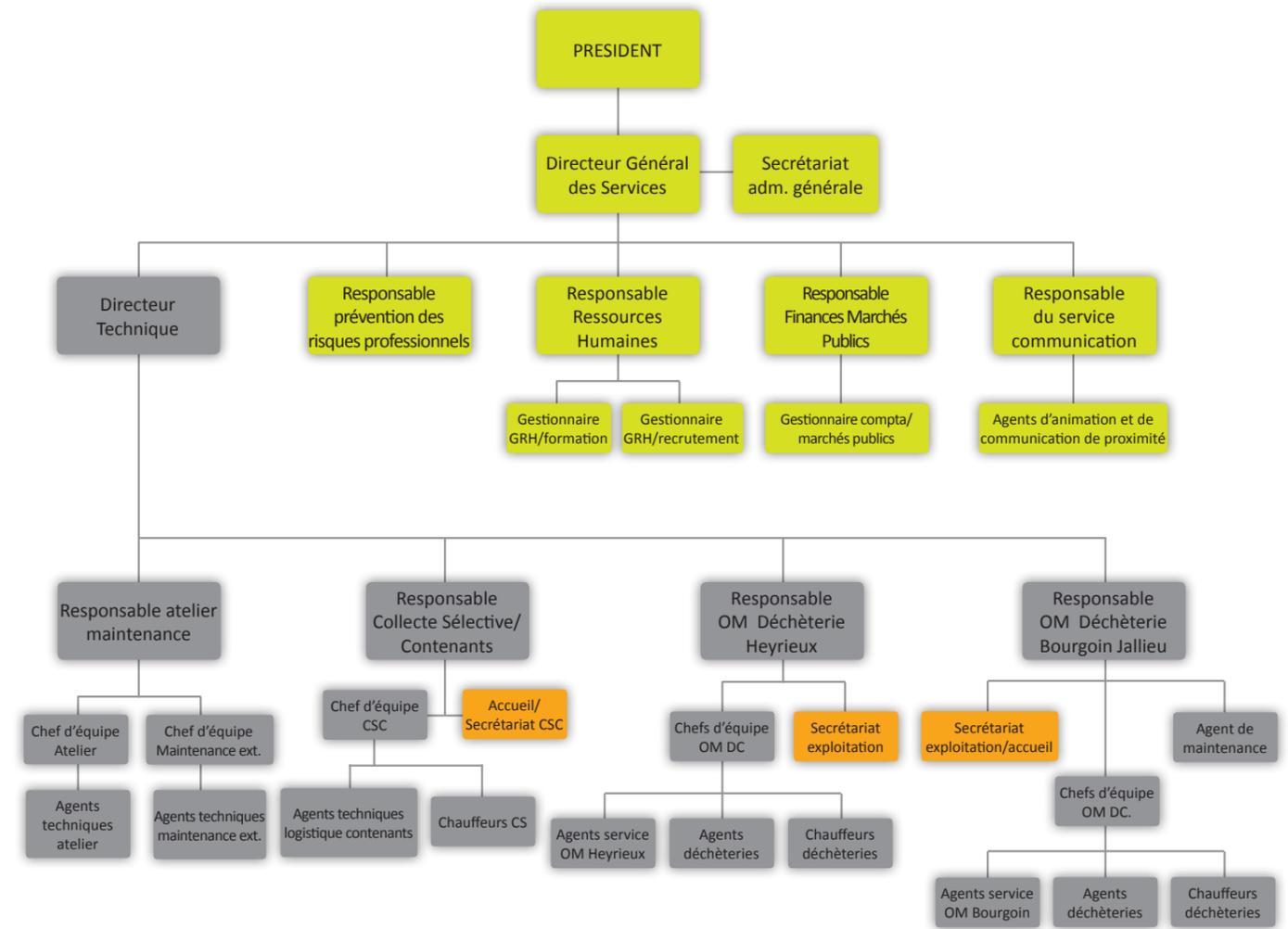
**EFFECTIFS ET PARC ROULANT**

CHIFFRES CLÉS



(intègre désormais les agents du pôle CSC)

ORGANIGRAMME DES SERVICES



### LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical compte 106 délégués titulaires et 69 délégués suppléants. Chacune des cinq intercommunalités y est représentée par un ou plusieurs élus. Le Comité Syndical est l'organe délibérant de la collectivité. Il vote le budget, les tarifs et toutes les délibérations relatives à la gestion de la structure. Il donne les orientations et objectifs pour la mise en œuvre des missions du syndicat. Le comité élit en son sein les membres du bureau. Cette assemblée délibérante se réunit environ une fois tous les trois mois.



### LE BUREAU SYNDICAL

Le bureau exécutif du syndicat est composé d'un Président et de 5 Vice-présidents élus par le Comité Syndical en son sein. Il règle des affaires courantes sous le contrôle du Comité Syndical.



**Jean-Pierre JOURDAIN**  
Président  
Maire de Saint Bonnet de Mure (CCEL)



**Pascale BIDARD**  
1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Finances - Marchés Publics  
Relations avec la CAPI



**Jean-Marie BOSCH**  
3<sup>ème</sup> Vice-président  
Communication - Événementiels



**Patrick CASTAING**  
5<sup>ème</sup> Vice-président  
Collectes - tri sélectif, Éco-organismes  
Relations avec la CCCND



**Marc BERNARD**  
2<sup>ème</sup> Vice-président  
Ressources humaines - CT/CHSCT  
Relations avec la CCBD



**Jean-Pierre LOVET**  
4<sup>ème</sup> Vice-président  
Déchèteries  
Relations avec la CCVD

### LA COLLECTE DES DMA

Sur le territoire du Syndicat Mixte fonctionnent quatre types de collectes pour les déchets ménagers et assimilés.

Les types de collectes sont les suivants :

- ☞ Collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte,
- ☞ Collecte sélective multi-matériaux en apport volontaire ou en porte à porte,
- ☞ Collecte des autres déchets qui s'effectue par le réseau de déchèteries,
- ☞ Collecte des déchets assimilés (artisans, commerçants)

Cette dernière n'est pas distincte du service pour les ménages et les tonnages ne sont pas évalués spécifiquement. Ce dossier reste cependant une de nos préoccupations notamment en ce qui concerne l'accueil en déchèteries. Le syndicat reste en 2018 dans le cadre de la charte départementale proposée par le Conseil départemental de l'Isère pour l'accueil des professionnels en déchèterie.

Des réflexions sont en cours sur la relation avec les usagers professionnels que ce soit pour la collecte des DMA ou l'accès en déchèterie (cf page 19).

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 l'ensemble de la collecte des ordures ménagères résiduelles est organisé en régie sur l'ensemble du territoire.

Ce mode de fonctionnement en régie est assuré par les moyens propres du syndicat (véhicules, personnels) sur deux sites à Heyrieux et Bourgoin-Jallieu et sur les 69 communes qui composent le Syndicat.

La fréquence de collecte s'organise selon les tableaux présentés en page 10. Elle est assurée en porte à porte ou par regroupement dans certains secteurs, dans des lotissements ou dans des lieux difficiles d'accès.

Le syndicat développe également, en lien avec les communes ou les bailleurs, des points de collecte en conteneurs enterrés (voir tableau ci-après). Les regroupements sont des vecteurs importants de la maîtrise des coûts.



## DÉPLOIEMENT DES CONTENEURS ENTERRÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES

EPCI	Commune	2011-2018	Conteneurs OMR posés en 2019	Total
CAPI	Bourgoin-Jallieu	45	0	45
CAPI	L'Isle-d'Abeau	22	0	22
CAPI	Villefontaine	20	2	22
CAPI	La Verpillière	13	0	13
CCBD	Crémieu	11	0	11
CCBD	Tignieu-Jamezieu	8	1	9
CCEL	Saint-Bonnet-de-Mure	7	0	7
CCCND	Saint-Georges-d'Espéranche	6	1	7
CCCND	Heyrieux	6	0	6
CAPI	Satolas-et-Bonce	5	0	5
CAPI	Saint-Quentin-Fallavier	2	2	4
CAPI	Ruy-Montceau	3	0	3
CCEL	Saint-Pierre-de-chandieu	1	2	3
CCCND	Bonnefille	2	0	2
CCEL	Colombier-Saugnieu	2	0	2
CAPI	Four	2	0	2
CCEL	Genas	2	0	2
CCEL	Toussieu	2	0	2
CAPI	Meyrié	1	0	1
CCBD	Moras	1	0	1
CAPI	Saint-Alban-de-Roche	1	0	1
CCEL	Saint-Laurent-de-Mure	1	0	1
CCVD	Saint-Victor-de-Cessieu	1	0	1
		<b>164</b>	<b>8</b>	<b>172</b>

Environ 17 220 habitants sont desservis par ce mode de collecte soit 8% de la population du SMND. Ce mode de collecte représente 2 210 tonnes d'OMR sur 2019 soit 4,14% des tonnages d'OMR totaux.

## FRÉQUENCES DE COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

CCEL	Population 2019	CCBD	Population 2019
C1	7 572	C1	20 368
C2	33 447	C2	10 595

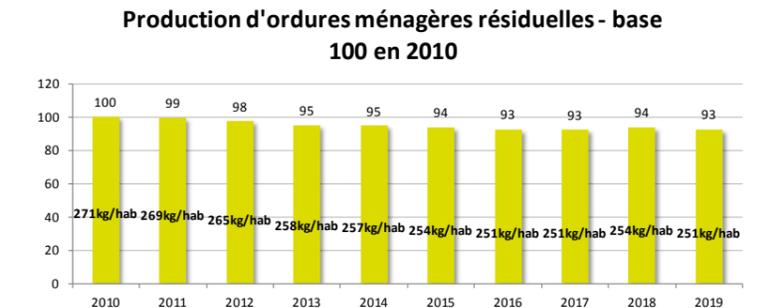
CCCND	Population 2019	CAPI	Population 2019
C1	16 486	C1	30 401
C1/C2	3 397	C1/C2	2 562
C2	4 764	C2	46 173
		C2/C3	28 399

CCVD	Population 2019
C1	8 522

SMND	Population 2019	%
C1	83 349	39%
C1/C2	5 959	3%
C2	94 979	45%
C2/C3	28 399	13%
<b>Total</b>	<b>212 686</b>	<b>100%</b>

## Évolution des tonnages d'ordures ménagères incinérés/population

Année	Tonnages (t)	Population collectée	Production (kg/hab)
2010	50 699	187 149	270,90
2011	51 051	189 560	269,31
2012	50 795	191 999	264,56
2013	50 215	194 370	258,35
2014	50 365	196 118	256,81
2015	50 432	198 284	254,34
2016	51 994	207 028	251,14
2017	52 469	209 235	250,77
2018	53 831	211 655	254,33
2019	53 433	212 686	251,23



## ZOOM SUR...

Une campagne de caractérisation des OMR a été réalisée sur le territoire du SMND en septembre 2017. Ont été prélevés 20 échantillons, répartis afin de représenter les 5 intercommunalités adhérentes, les territoires ruraux ou urbains, ou ceux disposant d'une collecte sélective en porte à porte et ceux en apport volontaire.

L'objectif est d'obtenir des données fiables sur lesquelles s'appuyer lors de la mise en place ou l'évaluation d'actions de prévention et de politiques de collecte.

Cette étude a permis de mettre en avant la composition des ordures ménagères sur le territoire, ainsi que les pistes d'actions prioritaires pour la réduction de ces déchets.

Les proportions de chaque catégorie de déchets dans les OMR sont similaires à celles des données nationales de 2007.

Il est apparu que les flux les plus présents dans les OMR sont les suivants :

- Les déchets putrescibles, composés à plus de 80% de déchets alimentaires consommables ou non ;
- Les plastiques, dont le flux principal est celui des emballages et films plastiques qui ne font pas partie des consignes de tri en vigueur sur le territoire ;
- Les textiles sanitaires, composés en majorité de couches enfants et de mouchoirs, essuie-tout et serviettes en papiers.

Des actions auprès des usagers (sensibilisation, prévention) ou la mise en place de solutions techniques (compostage, méthanisation, extension des consignes de tri,...) sont possibles afin de réduire ces flux ou de les valoriser différemment que par incinération dans les ordures ménagères.



**79 KG/HAB/AN**  
de déchets compostables  
dans les OMR

Les catégories les plus présentes dans les OMR du territoire sont les déchets putrescibles (29%), les plastiques (16%), les textiles sanitaires (13%) et les papiers (11%) : ces flux constituent plus des deux tiers des ordures ménagères résiduelles.



Le tri a été réalisé dans le respect de la norme AFNOR NF X30-408 soit 14 catégories de déchets subdivisées en 51 sous catégories



Notre collectivité s'est engagée depuis 1998 dans la mise en place d'une collecte sélective multimatériaux et a signé un contrat avec la société Éco-Emballages dans ce cadre. L'ensemble du territoire est desservi par la collecte sélective suivant les deux modes de fonctionnement en 2019 :

Soit en apport volontaire total (40 communes) / 62 858 hab.

Soit en porte à porte pour les emballages et papiers-journaux avec une collecte en apport volontaire pour le verre (29 communes) / 149 828 habitants.

### Les matériaux triés (les flux)

- Le verre,
- Les papiers-journaux,
- Les emballages.

### Les points d'apport volontaire – (PAV)

La collecte sélective s'effectue notamment par des colonnes d'apport volontaire situées en des points répartis sur les communes.

Chaque point d'apport volontaire doit comprendre au minimum une colonne pour chacun des trois flux, (emballages / papiers-journaux / verre), pour les communes ne bénéficiant pas de porte à porte. Pour les communes en porte à porte, seul le flux verre reste à minima collecté par des colonnes.

Le nombre et l'emplacement de ces points d'apport volontaire dans les communes conditionnent les performances de chaque commune. La norme préconisée est au minimum d'un point pour 300 habitants en zone rurale et d'un point pour 500 habitants en zone urbaine pour obtenir des résultats intéressants.

Les points d'apport volontaire se répartissent comme suit :

**PAV complet** : point comportant les 3 flux (emballages, journaux et verre) pour les communes dont le tri est collecté en apport volontaire. Pour les communes dont les emballages et papiers sont collectés en porte à porte, un point complet comprend une colonne de verre. Ce point doit être accessible aux usagers en permanence.

**1 PAV**  
pour 300 hab. en zone rurale, pour 500 hab. en zone urbaine

**PAV privé** : point dont l'accès est limité car situé sur le terrain d'une structure privée (école, restaurant, discothèque...) ou sur un parking fermé (salle des fêtes, services techniques).

Le développement des points d'apport volontaire est indispensable à ce jour. Chaque collectivité doit s'interroger avec l'aide du SMND pour éventuellement apporter des améliorations au réseau de collecte. Le nombre de PAV doit également tenir compte de la dispersion de l'habitat.



Point complet d'une commune en apport volontaire

### Collecte sélective en porte à porte

Dans le cas d'un habitat plus dense, il est préconisé une mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, qui permet d'obtenir des résultats beaucoup plus significatifs en terme de performance. Ce système est développé depuis juillet 2000. La collecte sélective en porte à porte s'organise donc de la façon suivante depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Une collecte en porte à porte une fois par semaine ou tous les 15 jours, des emballages et

des papiers-journaux en mélange dans des bacs ou sacs jaunes.

Des points d'apport volontaire en parallèle, constitués d'une seule colonne pour le verre.

Marginalement, des conteneurs enterrés 3 flux sont installés dans le cadre d'opérations d'aménagement (lotissement, ensemble d'immeubles).

Les tableaux ci-contre exposent l'organisation mise en place sur les différents EPCI membres.

CCEL	Population 2018
C0,5	15 815
C1	25 204

CAPI	Population 2018
C0,5	4 039
C1	77 146

CCBD	Population 2018
C0,5	7 235

CCCND	Population 2018
C0,5	11 867

CCVD	Population 2018
C0,5	8 522

SMND	Population 2018	%
C0,5	47 478	32%
C1	102 350	68%
<b>Total</b>	<b>149 828</b>	<b>100%</b>

### TONNAGES DE LA CS PAR MODE DE COLLECTE

#### Zones collectées en Apport Volontaire

EPCI	Population 2019	tonnages 2019				Performances en kg/habitant 2019				Classement
		Emballages	Journaux	Verre	total	Emballages	Journaux	Verre	total	
CAPI	26 350	417	394	785	1 596	15.8	15.0	29.8	60.6	1
CCBD	23 728	311	335	708	1 354	13.1	14.1	29.8	57.1	2
CCCND	12 780	144	123.6	320.2	588	11.3	9.7	25.1	46.0	3
<b>total AV</b>	<b>62 858</b>	<b>872</b>	<b>853</b>	<b>1 814</b>	<b>3 539</b>	<b>13.9</b>	<b>13.6</b>	<b>28.9</b>	<b>56.3</b>	

#### Zones collectées en Porte à Porte (Emballages et journaux)

EPCI	Population 2019	tonnages 2019			Performances en kg/habitant 2019			Classement
		Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total	
CCBD	7 235	408	189	598	56.4	26.2	82.6	1
CCEL	41 019	1 591	1 103	2 694	38.8	26.9	65.7	2
CCCND	11 867	454	314	768	38.3	26.4	64.7	3
CCVD	8 522	292	259	551	34.3	30.4	64.6	4
CAPI	81 185	2 231	1 264	3 495	27.5	15.6	43.1	5
<b>total PAP</b>	<b>149 828</b>	<b>4 976</b>	<b>3 129</b>	<b>8 106</b>	<b>32.0</b>	<b>20.6</b>	<b>52.7</b>	



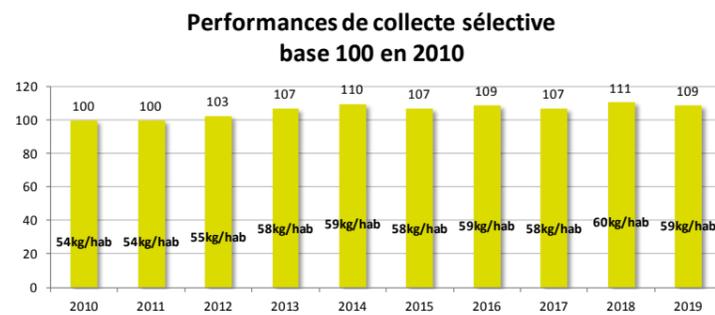
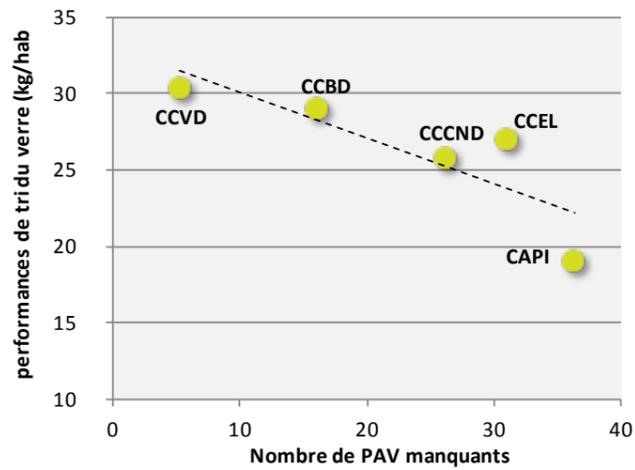
Le système en porte à porte présente de meilleures performances globales de collecte des emballages et journaux, mais ne favorise pas la collecte du verre, toujours organisée en apport volontaire.

Une densification du réseau de conteneurs à verre est indispensable sur ces secteurs pour assurer une collecte performante.

### Données globales de la CS

EPCI	Population 2019	tonnages 2019			Performances en kg/habitant 2019			Classement	Nb PAV manquant
		Emballages et journaux	Verre	total	Emballages et journaux	Verre	total		
CCEL	41 019	1 591	1 103	2 694	38.8	26.9	65.7	1	31
CCVD	8 522	292	259	551	34.3	30.4	64.6	2	5
CCBD	30 963	1 054	898	1 952	34.0	29.0	63.0	3	16
CCCND	24 647	722	634	1 356	29.3	25.7	55.0	4	26
CAPI	107 535	3 042	2 050	5 092	28.3	19.1	47.4	5	36
déchèteries	212 686	301	530	830	1.4	2.5	3.9		
<b>total SMND</b>	<b>212 686</b>	<b>7 002</b>	<b>5 473</b>	<b>12 475</b>	<b>32.9</b>	<b>25.7</b>	<b>58.7</b>		<b>115</b>

Les performances de collecte du verre sont étroitement corrélées au réseau de PAV déployés. Plus un EPCI manque de conteneurs sur son territoire, moins ses habitants trient le verre (cf. graphique ci-dessous)



Les résultats issus de la campagne de caractérisation (cf page 11) indiquent un gisement potentiel de plus de 50kg/hab/an de déchets recyclables dans les OMR dans le périmètre actuel des consignes de tri.

Si le geste de tri était mieux appliqué, les performances de collecte pourraient ainsi quasiment doubler.



**42 KG/HAB/AN**  
d'emballages et de papiers dans les OMR



**10 KG/HAB/AN**  
de bouteilles et pots en verre dans les OMR

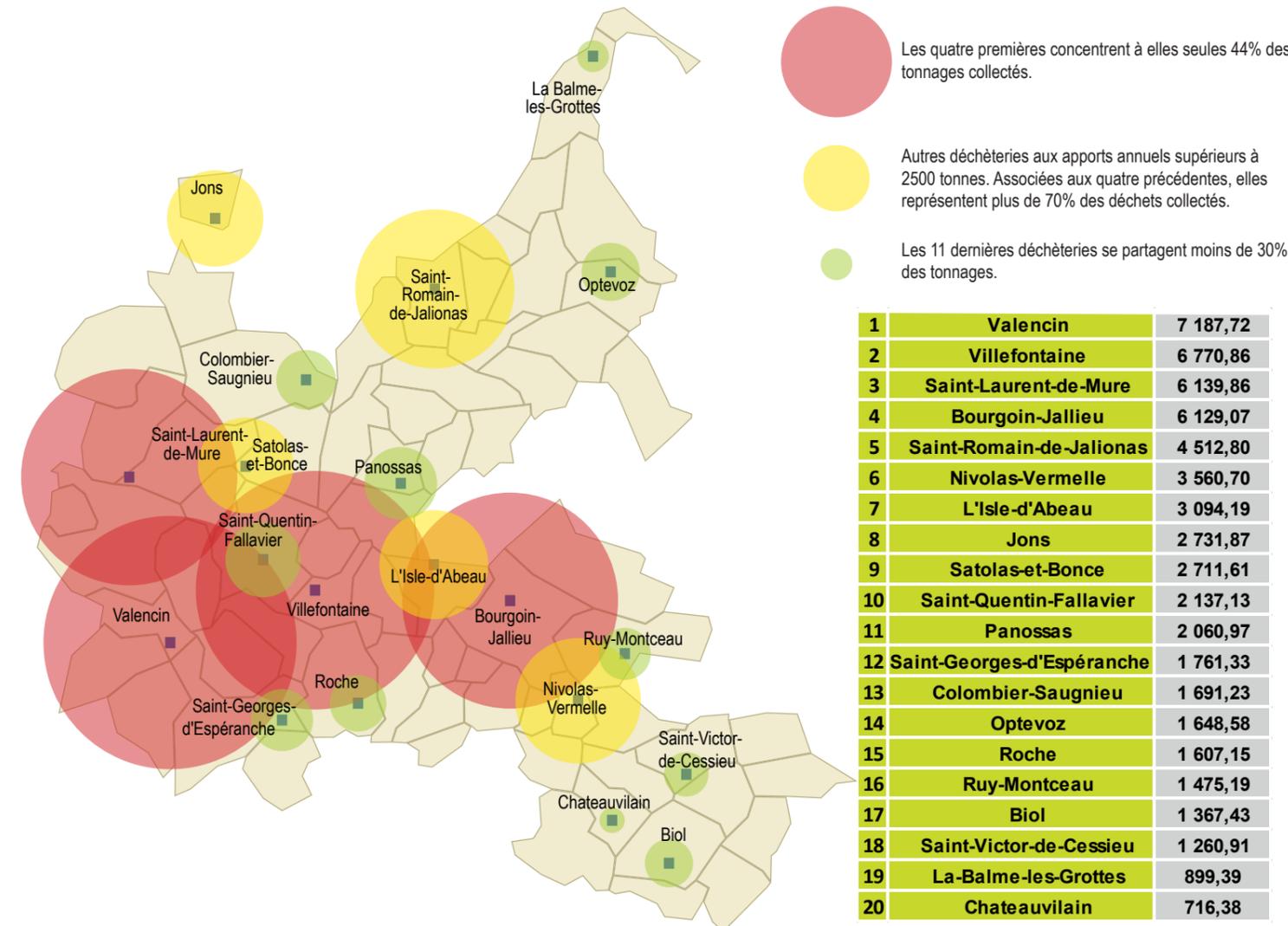
## LES DÉCHÈTERIES

Les autres déchets des ménages sont collectés par apport volontaire en déchèterie. Les déchèteries accueillent généralement les déchets suivants :

- Batteries
- Bois
- Cartons
- Déchets Verts
- Ferraille
- Gravats
- Déchets d'Équipements Électroniques (DEEE)
- Mobilier
- Huiles moteur
- Encombrants (matelas, canapés, etc..)
- Déchets ménagers spéciaux (peintures, colles, solvants,...)
- Papier
- Plastique
- Piles
- Pneus
- Verre

Le Syndicat Mixte met en œuvre une mise en réseau des différentes déchèteries par l'harmonisation des règlements, des conditions d'accès, d'identification des usagers et a, dans ce cadre, signé la charte départementale d'accès aux déchèteries proposée par le Conseil Départemental.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné gère en régie directe aujourd'hui les 20 déchèteries suivantes (gardiennage, enlèvements,...) :



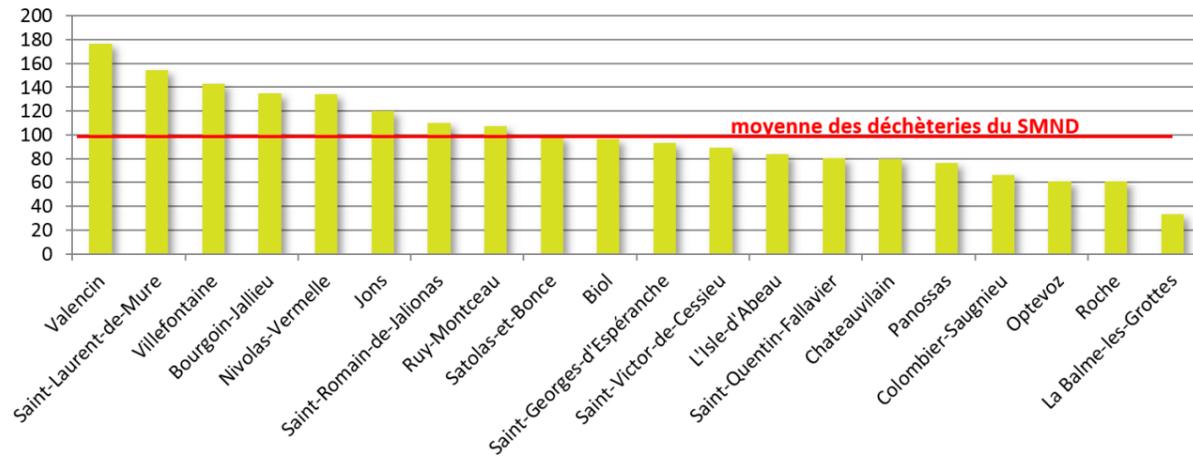
La taille des cercles est proportionnelle à la quantité de déchets collectés.



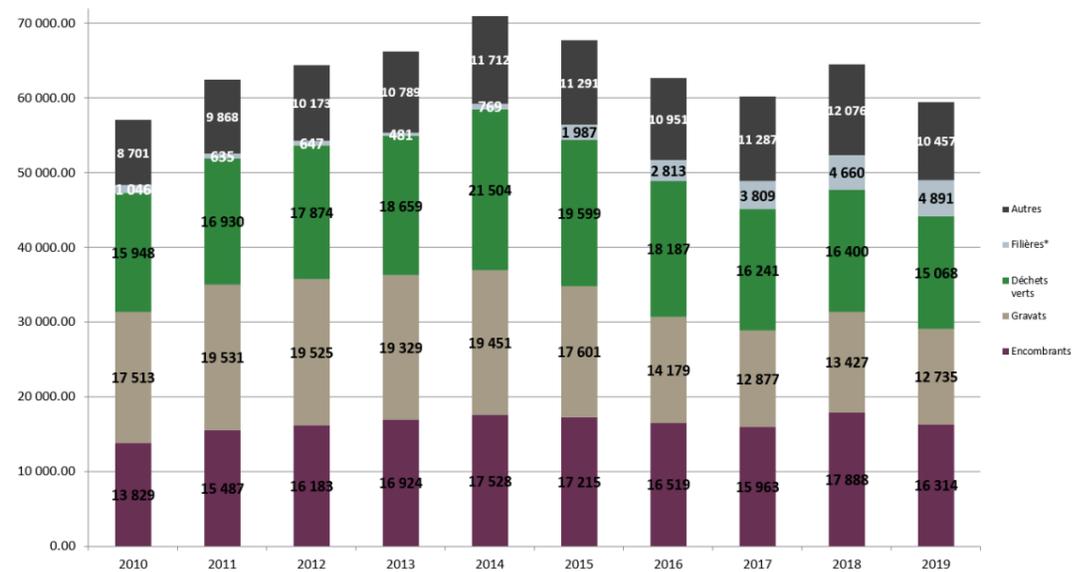
Chaque déchèterie dispose cependant de ses propres horaires dont l'amplitude d'ouverture varie très fortement selon les sites : 50 heures hebdomadaires d'ouverture pour la déchèterie de Villefontaine contre 9h30 pour celle de Chateaufvilain par exemple. En associant ce paramètre avec les tonnages collectés, il est

possible d'établir un indice traduisant l'intensité de l'utilisation des équipements.

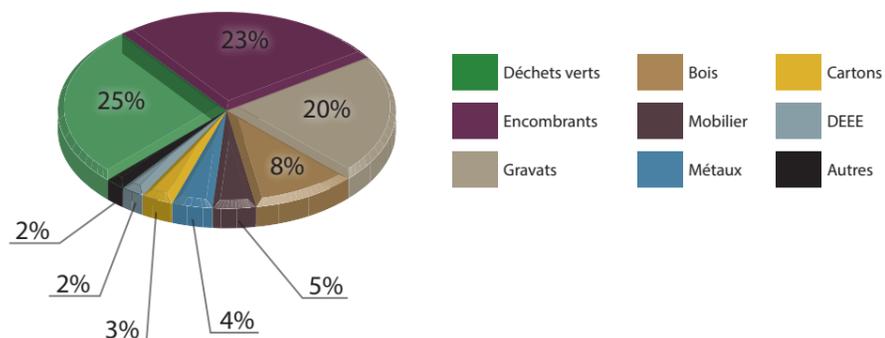
Cet indice de base 100 pour la moyenne des déchèteries est obtenu en divisant les tonnages collectés par le temps d'ouverture.



### TONNAGES COLLECTÉS PAR FLUX



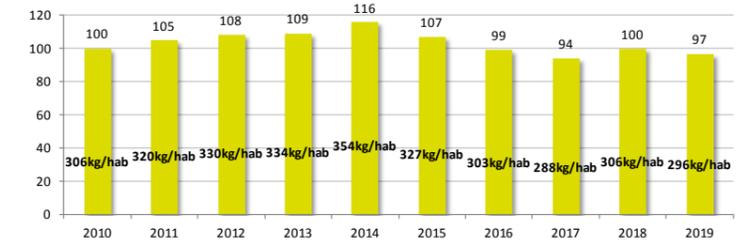
\* voir page 18



# 59 464

tonnes de déchets collectés en déchèteries

### Production de déchets de déchèterie base 100 en 2010



Années	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Filières*	Autres	Totaux en tonnes
2010	13 829.23	17 513.26	15 947.64	1 045.83	8 701.19	57 037.15
2011	15 486.97	19 530.83	16 930.26	635.48	9 868.30	62 451.84
2012	16 183.13	19 525.10	17 874.09	646.69	10 173.36	64 402.36
2013	16 923.60	19 328.75	18 658.64	481.30	10 789.39	66 181.68
2014	17 527.75	19 450.51	21 504.14	769.01	11 711.65	70 963.06
2015	17 215.05	17 601.24	19 599.19	1 987.36	11 291.19	67 694.03
2016	16 519.44	14 178.68	18 187.01	2 812.96	10 950.85	62 648.94
2017	15 962.85	12 876.79	16 241.09	3 809.40	11 287.11	60 177.23
2018	17 887.86	13 427.16	16 400.35	4 659.78	12 075.96	64 451.11
2019	16 313.59	12 735.06	15 067.78	4 890.54	10 457.38	59 464.34
évolution 2018-2019	-8.80%	-5.15%	-8.13%	4.95%	-13.40%	-7.74%

\* voir page 18

### OPTIMISATION DU TRANSPORT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES GRÂCE AU COMPACTAGE



Packmat compactant des déchets verts

Le transport des déchets des déchèteries vers les centres de traitement est optimisé grâce au passage régulier de rouleaux compacteurs mobiles dans les bennes.

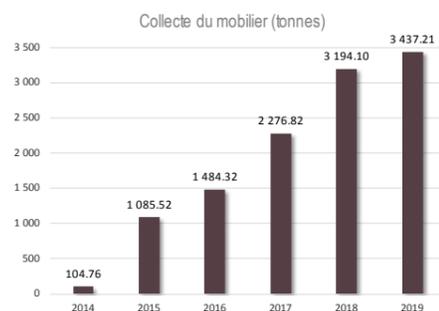
Sont concernés les flux d'encombrants, de ferraille, de déchets verts, de carton et de bois.



# ZOOM SUR LES FILIÈRES

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) oblige les metteurs sur le marché de certains produits à pourvoir ou à contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. Ces producteurs transfèrent généralement leur

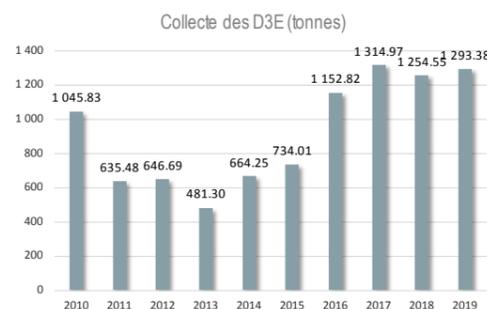
responsabilité à un organisme collectif, dit éco-organisme. En déchèterie, le déploiement de ces filières permet une meilleure maîtrise des coûts et une quantité de déchets recyclés plus importante.



Signé en 2014, le contrat avec Éco-Mobilier a conduit à un déploiement progressif du dispositif sur les équipements du SMND. Il restait une déchèterie à équiper en 2019.



Le SMND a contractualisé en 2014 avec Éco-DDS qui depuis 2015 prend en charge une majeure partie des déchets dangereux des particuliers, très complexes et donc coûteux à traiter.



La lutte contre le vandalisme par la sécurisation des lieux de dépôt des DEEE se traduit par une augmentation globale des tonnages captés depuis 2016.

## Conventions avec les syndicats voisins :

La convention avec la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné s'est terminée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La déchèterie de Saint-Romain-de-Jalionas n'est donc plus accessible aux habitants des communes

d'Anthon, de Chavanoz et de Pont de Cheruy soit 11 001 habitants. Cela s'est traduit par une baisse significative des tonnages sur cette déchèterie, à savoir une baisse de 2 800 tonnes environ (voire page 15).

# ZOOM SUR LES MODALITÉS D'ACCÈS

Depuis des années, le SMND régule la fréquentation de ses déchèteries en requérant de ses usagers la présentation d'un macaron (particuliers) ou d'une carte d'accès (professionnels). Ce macaron garantit aux habitants particuliers du territoire l'accès libre et gratuit à ses déchèteries, dès lors que les volumes de déchets apportés n'excèdent pas 2m<sup>3</sup> par jour. Le dispositif, qui repose sur une saisie totalement manuelle des données, ne répond cependant plus aux nouvelles exigences du service public : la multiplication des déchets admis en déchèterie, l'augmentation des fréquentations, la nécessité de disposer de données statistiques fiables, réclamait l'évolution de cet outil de contrôle.

borne de lecture de plaques minéralogiques, le dispositif permet de limiter l'accès aux personnes préalablement inscrites. En plus d'assurer un accès plus fluide aux usagers de la collectivité, il permet d'éviter un usage abusif des déchèteries par les résidents de communes ne contribuant pas au financement du service ou par les professionnels.

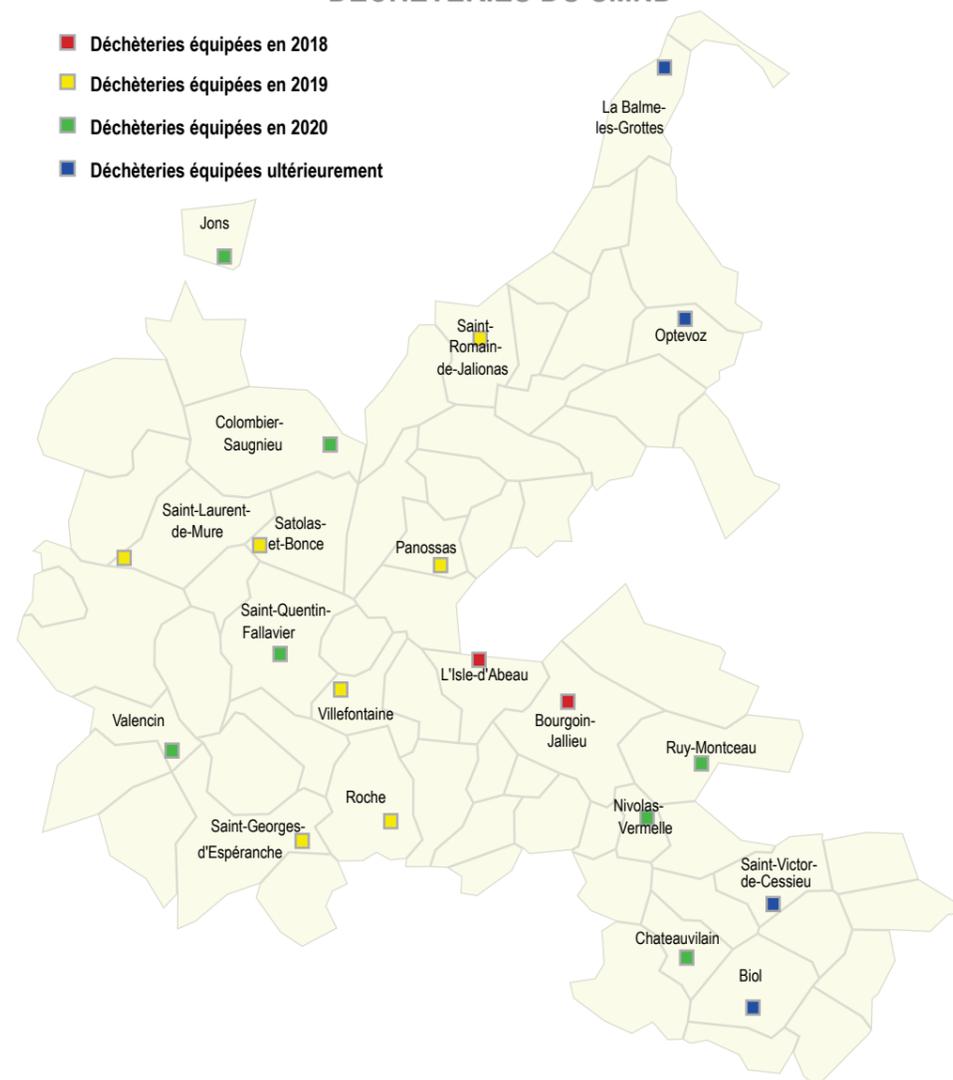
Depuis 2019, le contrôle d'accès des déchèteries est progressivement informatisé et automatisé. Composé d'une barrière automatique et d'une

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, le SICTOM de la région de Morestel et le SICTOM du Guiers ont construit conjointement ce projet, afin d'uniformiser l'accès et le fonctionnement des déchèteries à l'échelle du Nord Isère et de mutualiser les coûts de mise en place. Les habitants et professionnels des trois territoires pourront ainsi accéder, à terme, aux 31 déchèteries de ce groupement, en ne faisant qu'une seule inscription.

## DÉPLOIEMENT DES CONTRÔLES D'ACCÈS DANS LES

### DÉCHÈTERIES DU SMND

- Déchèteries équipées en 2018
- Déchèteries équipées en 2019
- Déchèteries équipées en 2020
- Déchèteries équipées ultérieurement



Chaque compte usager dispose de 36 droits d'accès par an (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). À chaque passage en déchèterie, un certain nombre de crédits est décompté en fonction du type de véhicule. La nature du véhicule est déterminée à l'aide des champs J1 et F2 présents sur chaque carte grise. En cas de dépassement des 36 droits d'accès, un tarif en fonction du véhicule est appliqué.

# 30%

des déchets apportés en déchèteries sont estimés comme d'origine professionnelles



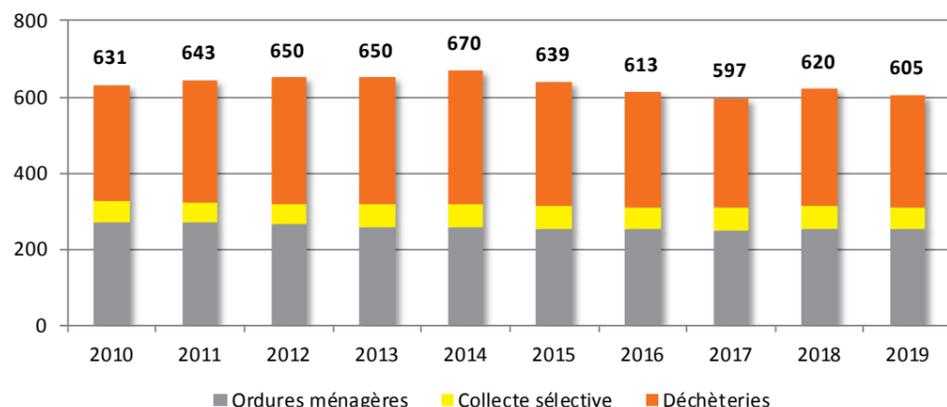
## RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES TONNAGES À COLLECTER ET TRAITER

Si l'on regroupe les moyennes par habitant de production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit : l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une

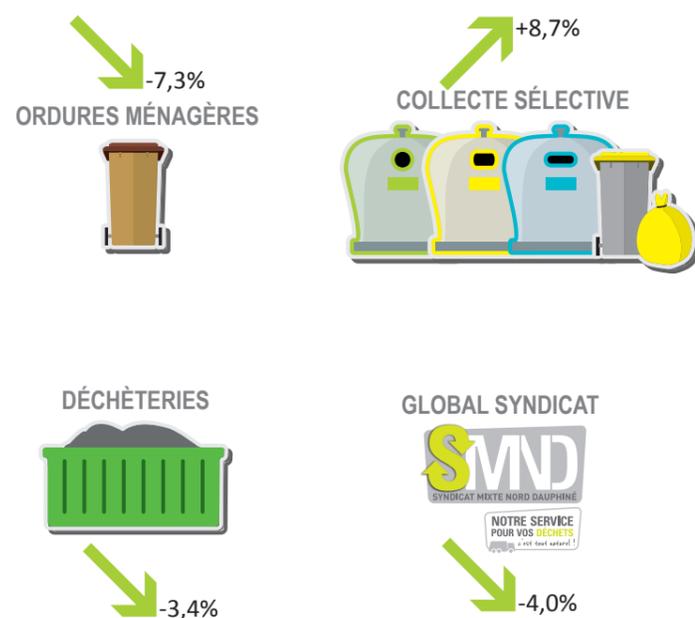
Flux/hab.	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	271	269	265	258	257	254	251	251	254	251
Collecte sélective	54	54	55	58	59	58	59	58	60	59
Déchèteries	306	320	330	334	354	327	303	288	306	296
<b>Total</b>	<b>631</b>	<b>643</b>	<b>650</b>	<b>650</b>	<b>670</b>	<b>639</b>	<b>613</b>	<b>597</b>	<b>620</b>	<b>605</b>

Le Programme National de Prévention des Déchets fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Il vise concrètement à réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui le fixe à 10 %.

### Performances globales de collecte (kg/hab)



### Évolution de la production de déchets par habitant depuis 2010 :



**605 kg**

tous déchets confondus/  
hab en 2019

Objectif de la LTECV :  
568kg en 2020

## ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION

### PLAN BIO-DÉCHETS

Parallèlement aux efforts portés sur la collecte sélective, le Syndicat Mixte s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets à la source, notamment en favorisant le compostage individuel. Cette action de réduction des déchets à la source débute en 2003 sur la base du volontariat des

communes et compte 69 communes engagées dans la démarche. Si l'impact de cette mesure est difficile à quantifier, il est néanmoins indiscutable que le compostage réduit les apports d'OMR et de déchets verts en déchèterie.

Communes	année démarrage	% foyers équipés
<b>Communauté de Communes les Vals du Dauphiné</b>		
Belmont	2008	13%
Biol	2008	11%
Doissin	2008	8%
Montagnieu	2008	13%
Montrevel	2008	9%
Sainte-Blandine	2008	12%
Saint-Victor-de-Cessieu	2008	10%
Torchefelon	2008	16%
<b>Sous total CCVD</b>		<b>11%</b>
<b>Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère</b>		
Bourgoin-Jallieu	2010	2%
Châteauvillain	2003	14%
Chèzeneuve	2010	4%
Crachier	2010	4%
Domarin	2003	17%
Eclos-Badinières	2010-2003*	8%
Four	2003	12%
La Verpillière	2004	10%
Les Éparres	2003	8%
L'Isle-d'Abeau	2003	9%
Maubec	2003	17%
Meyrié	2004	18%
Nivolas-Vermelle	2003	12%
Ruy-Montceau	2003	13%
Saint-Alban-de-Roche	2004	12%
Saint-Quentin-Fallavier	2004	16%
Saint-Savin	2007	14%
Satolas-et-Bonce	2008	7%
Sérézin-de-la-Tour	2003	6%
Succieu	2003	14%
Vaulx-Milieu	2004	16%
Villefontaine	2004	13%
<b>Sous total CAPI</b>		<b>8%</b>

\* Les communes d'Eclos et Badinières ont fusionné en 2015.



Communes	année démarrage	% foyers équipés
<b>Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné</b>		
Bonnefamille	2003	19%
Charantonnay	2004	16%
Diémoz	2007	9%
Grenay	2003	18%
Heyrieux	2004	17%
Oytier-Saint-Oblas	2009	14%
Roche	2003	15%
Saint-Georges-d'Espéranche	2006	13%
Saint-Just-Chaleyssin	2005	18%
Valencin	2003	15%
<b>Sous total CCCND</b>		<b>15%</b>
<b>Communauté de Communes les Balcons du Dauphiné</b>		
Annoisin-Chatelans	2010	9%
Chamagnieu	2016	4%
Chozeau	2009	14%
Crémieu	2013	3%
Dizimieu	2015	14%
Frontonas	2009	17%
Hières-sur-Amby	2009	9%
La Balme-les-Grottes	2009	24%
Leyrieu	2004	21%
Moras	2003	18%
Optevoz	2006	18%
Panossas	2019	0%
Saint-Baudille-de-la-Tour	2016	7%
Saint-Romain-de-Jalionas	2011	6%
Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu	2016	5%
Soleymieu	2008	8%
Tignieu-Jamezieu	**	0%
Vertrieu	2004	47%
Vernas	2014	5%
Veyssilieu	2003	54%
Villemoirieu	2010	16%
<b>Sous total CCIC</b>		<b>9%</b>
<b>Communauté de Communes de l'Est Lyonnais</b>		
Colombier-Saugnieu	2003	13%
Genas	2003	14%
Jons	2003	11%
Pusignan	2003	9%
Saint-Bonnet-de-Mure	2003	17%
Saint-Laurent-de-Mure	2003	15%
Saint-Pierre-de-Chandieu	2006	14%
Toussieu	2011	9%
<b>Sous total CCEL</b>		<b>14%</b>
<b>TOTAL SMND</b>		<b>10%</b>

\*\* Les données concernant Tignieu-Jamezieu n'intègrent que 2018 (gestion par la LYSED jusqu'alors).

## COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Le SMND dispose au sein de son service Communication de deux agents d'animation et de communication de proximité chargés d'assurer des missions de sensibilisation de proximité. Ils ont vocation à transmettre les consignes de tri auprès des usagers du territoire ainsi qu'à vérifier leur bonne mise en application.

Le tableau ci-dessous récapitule les principales actions menées en 2019 par ces agents.

2 950

livrets d'activités distribués aux élèves et enseignants

Actions communication 2018	CAPI	CCBD	CCCND	CCEL	CCVD	total SMND
Interventions en classe	108	23	23	72	12	238
Visites de déchèteries	4	0	4	0	0	8
<b>Total interventions scolaires</b>	<b>112</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>72</b>	<b>12</b>	<b>246</b>
Stands d'animation	4	2	0	0	0	6
Porte à Porte	1	0	0	0	0	1
Boitage	0	0	0	0	0	0
Formation au tri adultes	10	0	2	1	0	13
sensibilisation compostage/broyage	3	0	0	1	1	5
Visites de déchèteries adultes	0	0	0	0	0	0
<b>Total interventions diverses</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>25</b>
<b>Total nombre interventions</b>	<b>130</b>	<b>25</b>	<b>29</b>	<b>74</b>	<b>13</b>	<b>271</b>

Au global, environ 4000 personnes ont été sensibilisées par les agents d'animation et de communication de proximité sur cette année.

## COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

En 2017, le Lycée Paul Claudel a contacté le service communication du SMND dans l'objectif de valoriser les biodéchets du restaurant scolaire par le compostage.

Un partenariat s'est alors mis en place pour développer un site pilote de compostage autonome au sein de l'établissement sur l'année 2018.

Au regard des bons retours de cette expérimentation,

le SMND a manifesté sa volonté d'élargir le dispositif à d'autres sites dans le cadre d'un appel à projet. Fin 2019, 11 établissements ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier plus ou moins poussé.

Par ailleurs, le SMND a également appuyé le déploiement de 5 sites de compostage collectifs (pieds d'immeubles, espaces pavillonnaires).



Site Pilote de compostage autonome au Lycée Paul Claudel de Villemoirieu

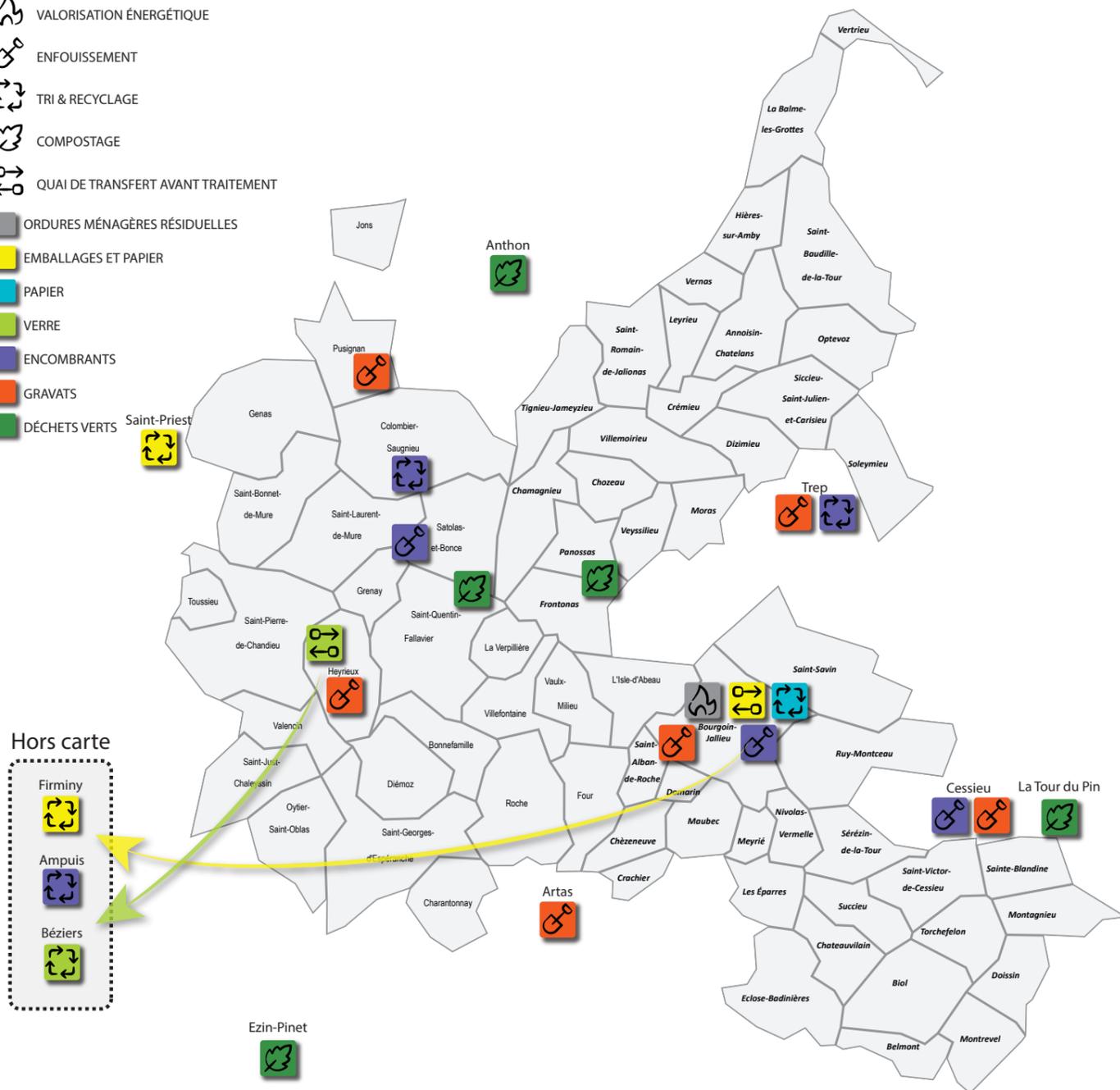


LES MODES ET LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT

CARTOGRAPHIE DES EXUTOIRES POUR LES PRINCIPAUX FLUX

-  VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
-  ENFOUISSEMENT
-  TRI & RECYCLAGE
-  COMPOSTAGE
-  QUAI DE TRANSFERT AVANT TRAITEMENT

-  ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
-  EMBALLAGES ET PAPIER
-  PAPIER
-  VERRE
-  ENCOMBRANTS
-  GRAVATS
-  DÉCHETS VERTS



Matériaux	Localisation unité de traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	Usine d'incinération du SITOM à Bourgoin-Jallieu	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages et papiers en mélange	Centres de tri SITA à Firminy et PAPREC à Saint Priest	Tri et recyclage vers les repreneurs désignés par la garantie de reprise Éco-Emballages
Papiers-journaux en apport volontaire	Centre de transfert de SITA à Bourgoin-Jallieu	Tri et recyclage
Verre	OI – Manufacturing	Recyclage
Déchets verts	Plateforme de compostage, (CONFLUENCE AMENDEMENTS à Anthon, Panossas, VÉOLIA à La Tour du Pin et AGRO COMPOST à Eyzin Pinet) Co-compostage avec les boues de STEP de la SEMIDAO à Saint Quentin Fallavier	Valorisation organique
Souches	Plateforme de compostage : PÉPINIÈRES DE SAINT-EX à Décines-Charpieu, CONFLUENCE AMENDEMENTS à Anthon	Valorisation organique
Déchets ménagers spéciaux	SARPI à La Talaudière Contrat avec Éco-DDS	Valorisation ou traitement suivant produit
Ferrailles	DERICHEBOURG à Saint Pierre de Chandieu VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu GOUVERNAYRE à Trept GUYONNET à Saint Victor de Cessieu	Recyclage ou traitement
Cartons	PAPREC à St PRIEST VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu GOUVERNAYRE à Trept VÉOLIA à la Tour du Pin	Recyclage
Pneus	EUREC à Saint Pierre de Chandieu	Valorisation
Gravats	ARC EN CIEL à Bourgoin-Jallieu GOUVERNAYRE à Trept VÉOLIA à Cessieu VERDOLINI CARRIÈRES à Pusignan ENTREPRISE VERNAY à Heyrieux CARRIÈRE ET VOIRIE (GACHET S.A.) à Artas	Enfouissement
Encombrants	SUEZ à Satolas et Bonce VÉOLIA à Cessieu VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu DELAUZUN à Ampuis GOUVERNAYRE à Trept DBS à Colombier-Saugnieu	Enfouissement Surtri pour production de CSR et enfouissement résiduel
Bois	DELAUZUN à Saint Pierre de Chandieu) GOUVERNAYRE à Trept VAL'AURA SUEZ à Bourgoin-Jallieu VÉOLIA à La Tour du Pin DBS à Colombier-Saugnieu	Broyage et recyclage (ou valorisation)
DEEE	Contrat avec Écosystème	Recyclage
Lampes et néons	Contrat avec Recylum	Recyclage
Déchets d'Éléments d'Ameublement	Contrat avec Éco-Mobilier	Recyclage Valorisation
Piles	Contrat avec Corepile	Recyclage
Capsules à café Nespresso	Contrat avec VÉOLIA	Recyclage
Radiographies	RHÔNE ALPES ARGENT à Saint Georges d'Espéranche	Recyclage
Cartouche d'encre	Contrat avec COLLECTORS	Recyclage
Huiles minérales	Contrat avec SEVIA (VÉOLIA)	Traitement



■ **L'usine d'incinération**

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées à l'UIOM du SITOM de Bourgoin Jallieu dont notre syndicat est membre. Une nouvelle unité a été mise en service en 2007.

Les modes de valorisations sont les suivants :

☞ Eau chaude à 109° sous pression alimentant en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 4500 logements.

☞ Vapeur saturée alimentant un industriel.

☞ Électricité alimentant l'usine d'incinération pour une part et une vente à EDF pour le solde.

■ **Les centres d'enfouissement technique**

Ils accueillent sur divers sites, tous les déchets non valorisables et non organiques.

■ **La valorisation des déchets verts et des souches**

Tous les déchets verts collectés dans les déchèteries gérées par le syndicat mixte sont valorisés.

La plupart de ceux-ci sont apportés sur les plateformes de compostage pour une valorisation organique.

Par ailleurs depuis 2008, une partie des déchets verts est traitée sous forme de co-compostage avec des boues de STEP sur la station d'épuration de Saint Quentin Fallavier.

La collecte et la valorisation des déchets verts sont des enjeux importants, compte tenu des tonnages à traiter et des quantités encore présentes dans les ordures ménagères. C'est pourquoi le syndicat a engagé, dès 2002, des réflexions dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan bio-déchets/déchets verts, débouchant sur une mise en œuvre du compostage individuel.

■ **Centres de tri pour les emballages collectés en apport volontaire et collecte multimatériaux en porte à porte**

Le centre de tri de Firminy géré par la société SITA et celui de Saint-Priest géré par la société PAPREC accueillent les emballages issus de la collecte sélective. Les produits sont triés avant d'être évacués vers les repreneurs.

■ **Centre de tri Journaux-Cartons**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le tri des papiers-journaux en apport volontaire est assuré par la société SITA. Les cartons des déchèteries sont acheminés vers divers repreneurs.

■ **Pneus**

La filière d'élimination est en place et le SMND travaille avec la société EUREC dans le cadre de la filière ALIAPUR.

■ **DEEE**

La mise en place a eu lieu en 2007, un contrat a été signé avec l'éco-organisme Éco-systèmes.

■ **Déchets d'Éléments d'Ameublement**

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-Mobilier. Mise en place progressive de bennes dédiées dans les déchèteries.

■ **Déchets Ménagers Spéciaux**

Contrat signé en 2014 avec l'éco-organisme Éco-DDS pour la prise en charge des déchets spéciaux des ménages.



L'usine d'incinération du SITOM Nord Isère valorise les OMR du SMND

INDICATEURS FINANCIERS

■ LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

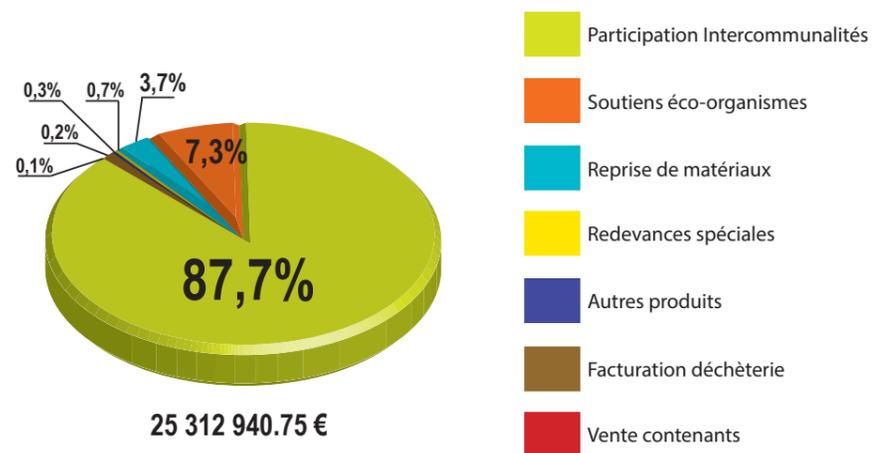
Domaine	Activités	Mode d'exploitation	Remarques
Ordures ménagères	Collecte	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement	Compétence déléguée au SITOM	
Collecte sélective	Collecte emballages	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement emballages	Marché de service Sociétés SITA / PAPREC	Marché signé au 01/01/2017
	Collecte papiers-journaux	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement papiers-journaux	Marché de service Société SITA	Marché signé au 01/01/2017
	Collecte verre	Régie directe pour 69 communes	
	Traitement verre	Repreneur OI Manufacturing désigné par contrat Éco-Emballages	
Déchèteries	Gestion, transport et gardiennage	Régie directe ou prestations sur des cas particuliers	
	Traitement	cf. tableau page 25	

La reprise en régie directe de la collecte sur Tignieu-Jamezyieu a été effective au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

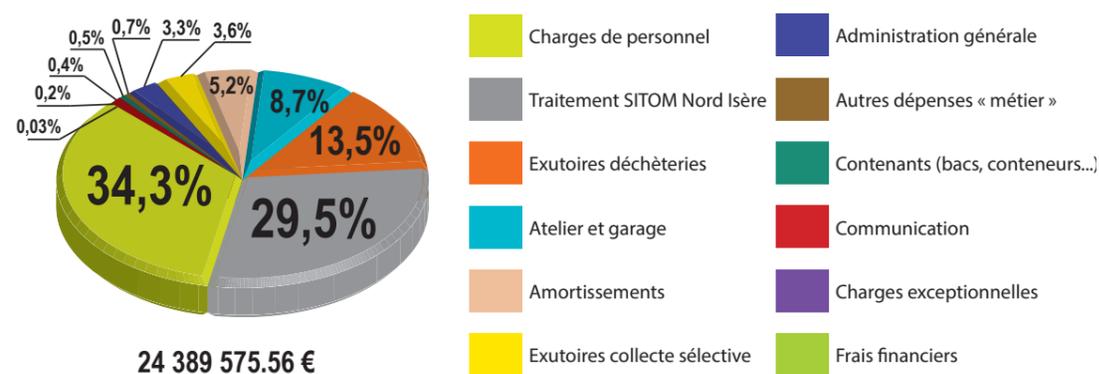


## LES DÉPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

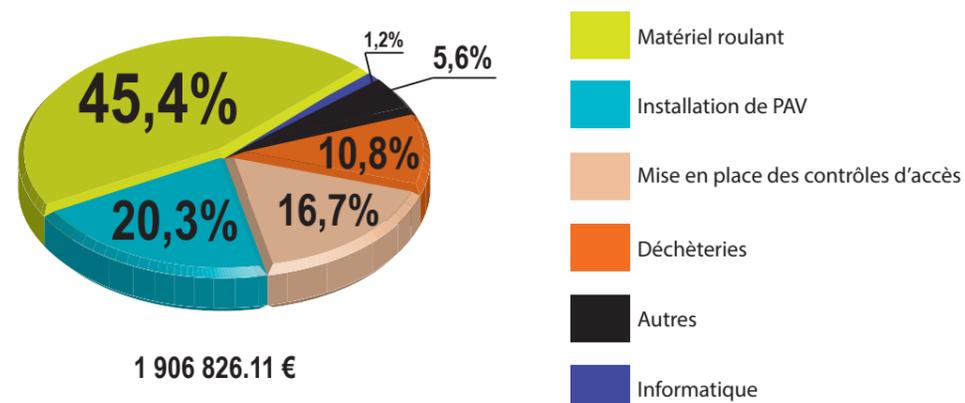
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## ÉVOLUTION ET COMPARAISON DES COÛTS

Les chiffres indiqués dans les trois tableaux ci-dessous sont exprimés en coût aidés/habitant HT

### Coûts par flux - SMND :

Flux	2015	2016	2017	2018	2019	
OMR	PAP	55,20 €	55,67 €	56,43 €	57,69 €	61,01 €
	PAV	41,90 €	28,17 €	18,21 €	18,77 €	24,10 €
	Globalisé	55,00 €	54,00 €	54,07 €	54,53 €	57,88 €
Verre	0,80 €	1,18 €	0,87 €	0,83 €	0,61 €	
Journaux magazines en apport volontaire	0,80 €	1,46 €	0,73 €	2,70 €	0,63 €	
Emballages en apport volontaire	0,90 €	0,49 €	0,33 €	2,77 €	1,50 €	
Emballages et journaux magazines en porte à porte	4,50 €	4,46 €	2,23 €	3,39 €	5,66 €	
Déchèteries*	26,10 €	27,51 €	29,37 €	31,74 €	34,84 €	
Déchets des professionnels	2,90 €	-1,96 €	2,13 €	2,64 €	0,94 €	

\* La hausse constatée des coûts relatifs aux déchèteries s'explique principalement par la fin de plusieurs conventions avec des structures voisines. Ces conventions permettant l'accès de personnes extérieures au territoire, on assiste mécaniquement à une augmentation du coût à l'habitant.

### Coût global - SMND :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
88,50 €	87,90 €	88,10 €	86,44 €	90,54 €	96,19 €

### Données régionales pour 2018 :

OMR	Verre	Emballages et journaux magazines (AV)	Emballages et journaux magazines (PAP)	Déchèteries	Coût total
52,30 €	1,50 €	2,20 €	8,90 €	20,60 €	90,70€

source : Référentiel coûts Auvergne-Rhône-Alpes 2018 - SINDRA

Le coût par habitant global au SMND est supérieur à ce qui s'observe au niveau régional (5,5 € de différence). Le principal facteur explicatif réside dans la baisse conséquente des contributions des Éco-organismes sur 2019. Les données régionales portant sur l'année n-1, ce hiatus n'est pas visible.

Dans le détail, le SMND est plus cher sur les OMR et les déchèteries et moins cher sur les collectes

sélectives (papier, emballages, verre).

Cette différence s'explique par une production d'OMR et de déchets occasionnels très supérieure aux moyennes régionales.

En effet, quand on compare les coûts à la tonne, le SMND se positionne globalement de manière favorable.

coût aidé €HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND	230,37 €	140,24 €	23,72 €	150,02 €
Région AURA (2018)	225 €	237 €	49 €	128 €

La réduction de la production de déchets et le développement de la collecte sélective représente un levier pertinent dans la maîtrise des coûts. La maîtrise des apports extérieurs à notre territoire sur les déchèteries l'est également (voir page 19).



# MATRICE DES COÛTS

"Année 2019 Montants en euro HT Population adhérente : 212686 hab."	Flux de déchets										Total
	Ordures ménagères résiduelles		Verre	Recyclables secs des DM hors verre				Déchets des déchèteries		Déchets des professionnels	
	Ventilation par mode de collecte			Ventilation par flux de déchets		Ventilation par mode de collecte		Ventilation par mode de collecte			
	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	" Journaux magazines "	Emballages en mélange	Emballages en mélange et journaux magazines	Porte à porte	Apport volontaire		
	51 223	2 210	5 473	1 235	1 230	4 536	360	46 729	113 395		
tonnages	194 626	18 060	212 686	62 858	149 828	201 204	28 399	212 686	212 686		
Charges de structure	982 681 €	15 576 €	33 748 €	10 384 €	20 768 €	212 873 €	3 894 €	690 538 €	1 970 462 €		
Communication	73 987 €	1 565 €	11 544 €	5 310 €	6 049 €	28 852 €	3 894 €	58 244 €	185 550 €		
TOTAL Fonctionnelles	1 056 668 €	17 141 €	45 292 €	15 694 €	26 817 €	241 725 €	3 894 €	748 781 €	2 156 011 €		
Prévention	28 892 €	419 €	- €	- €	- €	- €	- €	12 562 €	41 873 €		
Pré-collecte	173 369 €	101 152 €	167 365 €	61 831 €	75 934 €	81 875 €	- €	- €	661 527 €		
Collecte	4 760 720 €	110 975 €	127 249 €	91 958 €	167 884 €	1 021 035 €	22 764 €	2 430 018 €	8 732 602 €		
TOTAL Collecte et pré-collecte	4 962 981 €	212 546 €	294 614 €	153 789 €	243 818 €	1 102 910 €	22 764 €	2 442 580 €	9 436 002 €		
Transfert/Transport	- €	- €	390 €	- €	- €	- €	- €	1 450 702 €	1 451 092 €		
Traitement des déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	195 252 €	- €	1 114 489 €	1 309 741 €		
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	390 €	- €	- €	195 252 €	- €	108 572 €	108 572 €		
TOTAL Techniques	- €	- €	390 €	- €	- €	195 252 €	- €	2 673 763 €	2 869 404 €		
TOTAL Charges	6 019 649 €	229 686 €	340 296 €	169 483 €	270 635 €	1 539 886 €	26 658 €	5 865 124 €	14 461 418 €		
[REG] Traitement des déchets non dangereux - Energie	6 217 920 €	270 570 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 824 300 €	6 488 490 €		
REG Transport et traitement	- €	- €	133 152 €	81 476 €	174 281 €	448 151 €	- €	172 964 €	2 446 731 €		
Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Prestations à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
Autres produits	118 796 €	4 027 €	19 935 €	3 987 €	3 987 €	23 922 €	- €	1 205 €	175 858 €		
TOTAL Industriels	118 796 €	4 027 €	153 086 €	85 463 €	94 831 €	387 568 €	- €	174 169 €	1 017 940 €		
Soutien	244 380 €	7 912 €	57 389 €	44 694 €	255 531 €	752 400 €	- €	314 847 €	1 677 153 €		
Aides	- €	53 142 €	- €	- €	- €	- €	- €	190 192 €	243 334 €		
Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €		
TOTAL Aides	244 380 €	61 053 €	57 389 €	44 694 €	255 531 €	752 400 €	- €	505 040 €	1 920 487 €		
TOTAL Produits	363 176 €	65 081 €	210 475 €	130 157 €	350 362 €	1 139 968 €	- €	679 208 €	2 938 427 €		
Montant de la TVA acquittée	861 822 €	36 989 €	14 801 €	8 864 €	32 096 €	118 296 €	1 413 €	471 550 €	1 545 829 €		
Contribution des usagers	101 262 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	37 867 €	139 129 €		
Contribution des collectivités	11 986 317 €	505 157 €	190 381 €	78 392 €	104 523 €	1 643 471 €	- €	5 588 594 €	20 096 834 €		
TOTAL Contributions	12 087 578 €	505 157 €	190 381 €	78 392 €	104 523 €	1 643 471 €	- €	5 626 461 €	20 235 962 €		

La Matrice présentée ici est encore en attente de validation par l'ADEME

# GLOSSAIRE

## Collectes sélectives (CS)

Collectes visant à ramasser la partie recyclable des ordures ménagères (verre d'emballage, papier graphique, bouteilles et flacons en plastique...) pour les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Elles peuvent être dédiées à un flux unique (conteneur vert) ou plusieurs flux (collecte multimatériaux - bac jaune par exemple).

## Compostage

Processus de fermentation permettant par l'action d'organismes biologiques la décomposition accélérée de déchets organiques en produit valorisable, le compost.

## Coût aidé

Correspond au coût complet auquel sont soustraits les produits industriels (vente de matériaux...) ainsi que les soutiens et aides.

## Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Déchets issus des ménages ainsi que de certaines activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

## Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Déchets présentant un danger de par leur nature toxique, inflammable et/ou corrosive.

## Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE/D3E)

Déchets issus des appareils fonctionnant grâce à un courant électrique ou à un champ électromagnétique, ou encore les appareils de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu.

## Éco-Organisme

Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs transfèrent leurs obligations de collecte et de traitement moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

## Éco-DDS

Éco-Organisme chargé d'encourager au tri, de collecter et de traiter une partie des DMS des particuliers.

## Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Regroupement de communes ayant pour objet d'assurer certaines prestations ou d'élaborer des projets de développement économique, d'aménagement ou d'urbanisme.

## Fréquence de collecte

Nombre de ramassages hebdomadaires des ordures ménagères. Dans le cas de trois collectes par semaine, la fréquence est notée C3, alors qu'une seule collecte toutes les deux semaines est notée C0,5. Une collecte en C7 indiquerait ainsi un ramassage quotidien.

## Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Équipement destiné à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.

## Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.

## Point d'Apport Volontaire (PAV)

Espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs de tri.

## Point d'Apport Volontaire enterré (PAVe)

Espace disposant d'un ou plusieurs conteneurs enterrés d'ordures ménagères et/ou de tri.

## Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

## Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)

Usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés.

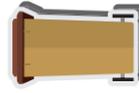




## SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2019

### PERFORMANCES DE COLLECTE - SMND

#### ORDURES MÉNAGÈRES



212 686 habitants collectés  $\uparrow$  0,49%

53 433 tonnes collectées  $\uparrow$  -0,74%

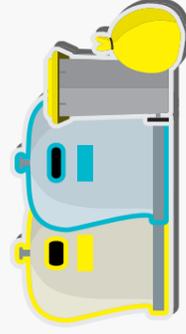
251,2 kg par habitant  $\uparrow$  -1,22%

RHÔNE HORS MÉTROPOLE - DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
211 kg par habitant

ISÈRE - DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
215 kg par habitant

DONNÉES RÉGIONALES 2017 (source : SINOE)  
233 kg par habitant

#### EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



212 686 habitants collectés  $\uparrow$  0,49%

7002 tonnes collectées  $\uparrow$  -2,86%

32,9 kg par habitant  $\uparrow$  -3,33%

RHÔNE HORS MÉTROPOLE - DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
42 kg par habitant

ISÈRE - DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
49 kg par habitant

DONNÉES RÉGIONALES 2017 (source : SINOE)  
46 kg par habitant

#### EMBALLAGES EN VERRE



212 686 habitants collectés  $\uparrow$  0,49%

5 473 tonnes collectées  $\uparrow$  0,89%

25,7 kg par habitant  $\uparrow$  0,40%

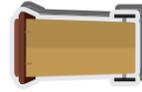
RHÔNE HORS MÉTROPOLE - DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
34 kg par habitant

ISÈRE - DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
29 kg par habitant

DONNÉES RÉGIONALES 2017 (source : SINOE)  
32 kg par habitant

## PERFORMANCES DE COLLECTE - CCVD

### ORDURES MÉNAGÈRES



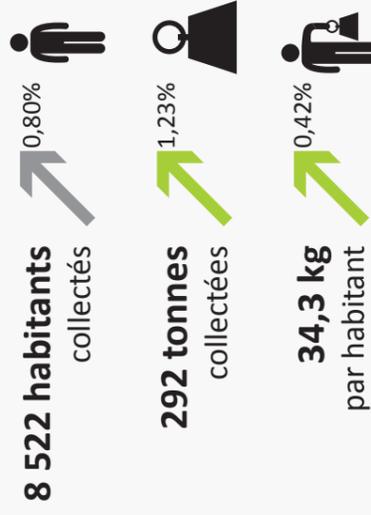
**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
est tout naturel!

**DONNÉES SMND 2018**  
251,2 kg  
par habitant



### EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



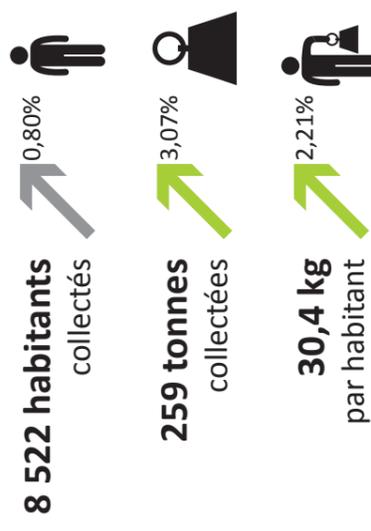
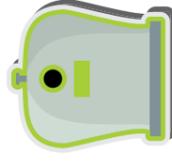
**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
est tout naturel!

**DONNÉES SMND 2018**  
32,9 kg  
par habitant



### EMBALLAGES EN VERRE



**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

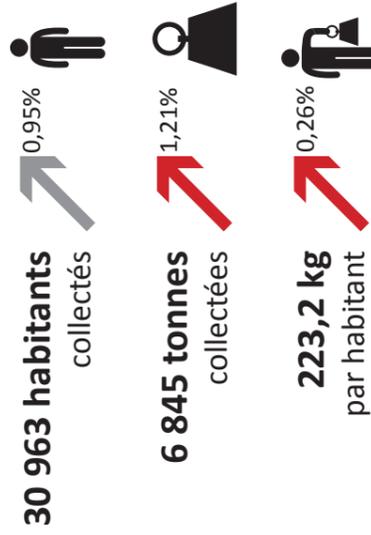
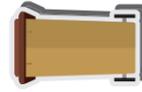
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
est tout naturel!

**DONNÉES SMND 2018**  
25,7 kg  
par habitant



## PERFORMANCES DE COLLECTE - CCBD

### ORDURES MÉNAGÈRES



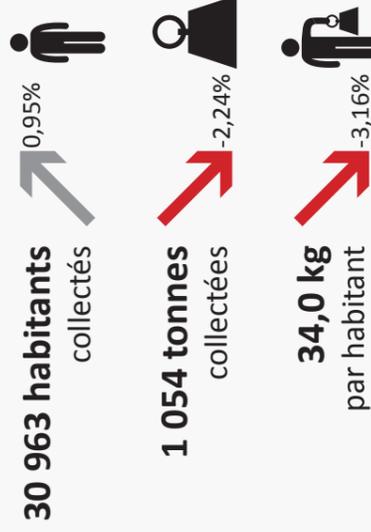
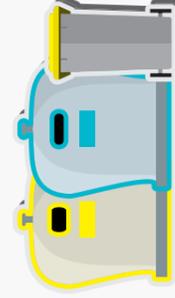
**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
est tout naturel!

**DONNÉES SMND 2018**  
251,2 kg  
par habitant



### EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



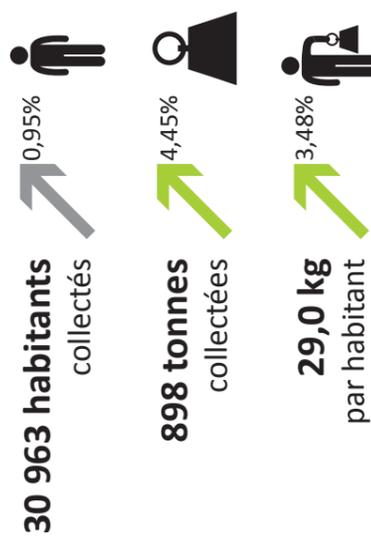
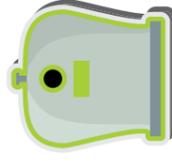
**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
est tout naturel!

**DONNÉES SMND 2018**  
32,9 kg  
par habitant



### EMBALLAGES EN VERRE



**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

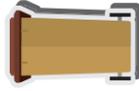
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
est tout naturel!

**DONNÉES SMND 2018**  
25,7 kg  
par habitant



## PERFORMANCES DE COLLECTE - CCEL

### ORDURES MÉNAGÈRES



**41 019 habitants**  
collectés  0,06%

**10 607 tonnes**  
collectées  -2,72%

**258,6 kg**  
par habitant  -2,78%

**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
c'est tout naturel!

DONNÉES SMND 2018  
251,2 kg  
par habitant

RHÔNE HORS  
MÉTROPOLÉ - DONNÉES  
DÉPARTEMENTALES 2017  
(source : SINOE)

**211 kg**  
par habitant

DONNÉES  
RÉGIONALES 2017  
(source : SINOE)

**233 kg**  
par habitant

### EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



**41 019 habitants**  
collectés  0,06%

**1 591 tonnes**  
collectées  -2,12%

**38,8 kg**  
par habitant  -2,18%

**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
c'est tout naturel!

DONNÉES SMND 2018  
32,9 kg  
par habitant

RHÔNE HORS  
MÉTROPOLÉ - DONNÉES  
DÉPARTEMENTALES 2017  
(source : SINOE)

**42 kg**  
par habitant

DONNÉES  
RÉGIONALES 2017  
(source : SINOE)

**46 kg**  
par habitant

### EMBALLAGES EN VERRE



**41 019 habitants**  
collectés  0,06%

**1 103 tonnes**  
collectées  -1,08%

**26,9 kg**  
par habitant  -1,14%

**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
c'est tout naturel!

DONNÉES SMND 2018  
25,7 kg  
par habitant

RHÔNE HORS  
MÉTROPOLÉ - DONNÉES  
DÉPARTEMENTALES 2017  
(source : SINOE)

**34 kg**  
par habitant

DONNÉES  
RÉGIONALES 2017  
(source : SINOE)

**32 kg**  
par habitant

# SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL 2019

## PERFORMANCES DE COLLECTE - CCCND

### ORDURES MÉNAGÈRES



**24 647 habitants**  
collectés  1,15%

**5 471 tonnes**  
collectées  -1,05%

**226,9 kg**  
par habitant  -2,18%

**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
c'est tout naturel!

DONNÉES SMND 2018  
251,2 kg  
par habitant

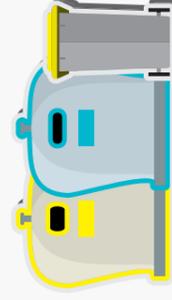
DONNÉES  
DÉPARTEMENTALES 2017  
(source : SINOE)

**215 kg**  
par habitant

DONNÉES  
RÉGIONALES 2017  
(source : SINOE)

**233 kg**  
par habitant

### EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



**24 647 habitants**  
collectés  1,15%

**722 tonnes**  
collectées  -2,55%

**29,3 kg**  
par habitant  -3,66%

**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
c'est tout naturel!

DONNÉES SMND 2018  
32,9 kg  
par habitant

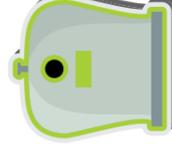
DONNÉES  
DÉPARTEMENTALES 2017  
(source : SINOE)

**49 kg**  
par habitant

DONNÉES  
RÉGIONALES 2017  
(source : SINOE)

**46 kg**  
par habitant

### EMBALLAGES EN VERRE



**24 647 habitants**  
collectés  1,15%

**634 tonnes**  
collectées  -6,23%

**25,7 kg**  
par habitant  -7,49%

**SMND**  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE  
POUR VOS DÉCHETS  
c'est tout naturel!

DONNÉES SMND 2018  
25,7 kg  
par habitant

DONNÉES  
DÉPARTEMENTALES 2017  
(source : SINOE)

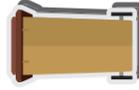
**29 kg**  
par habitant

DONNÉES  
RÉGIONALES 2017  
(source : SINOE)

**32 kg**  
par habitant

## PERFORMANCES DE COLLECTE - CAPI

### ORDURES MÉNAGÈRES



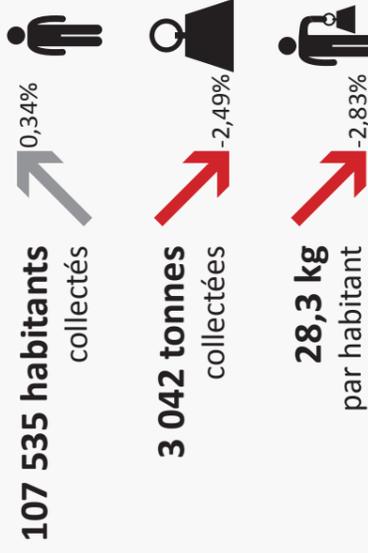
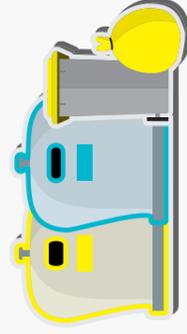
SMND  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel!

SMND 2018  
par habitant  
251,2 kg

DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
215 kg par habitant

DONNÉES RÉGIONALES 2017 (source : SINOE)  
233 kg par habitant

### EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES



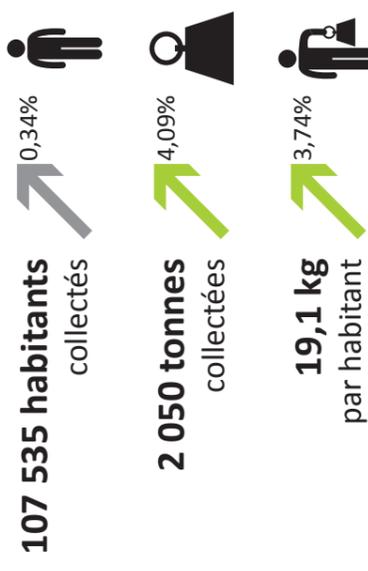
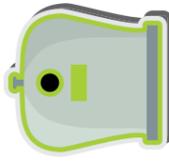
SMND  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel!

SMND 2018  
par habitant  
32,9 kg

DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
49 kg par habitant

DONNÉES RÉGIONALES 2017 (source : SINOE)  
46 kg par habitant

### EMBALLAGES EN VERRE



SMND  
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ  
NOTRE SERVICE POUR VOS DÉCHETS c'est tout naturel!

SMND 2018  
par habitant  
25,7 kg

DONNÉES DÉPARTEMENTALES 2017 (source : SINOE)  
29 kg par habitant

DONNÉES RÉGIONALES 2017 (source : SINOE)  
32 kg par habitant

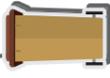
## DÉCHÈTERIES : TONNAGES COLLECTÉS ET ÉVOLUTION



## INDICATEURS FINANCIERS

### COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - SMND 2019

\$57,9 €



ORDURES MÉNAGÈRES

\$34,8 €



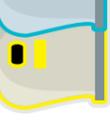
DÉCHÈTERIES

\$0,6 €



EMBALLAGES EN VERRE

\$2,1 €



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES COLLECTÉ EN APPORT VOLONTAIRE

\$5,7 €



EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES COLLECTÉ EN PORTE À PORTE

### ÉVOLUTION DU COÛT AIDÉ GLOBAL PAR HABITANT HT - SMND 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
€	88,50 €	87,90 €	88,10 €	86,44 €	90,54 €	96,19 €

### COÛTS AIDÉS PAR HABITANTS HT - RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES 2018

OMR	Verre	Emballages et journaux magazines (AV)	Emballages et journaux magazines (PAP)	Déchèteries	Coût total
52,30 €	1,50 €	2,20 €	8,90 €	20,60 €	90,70€

### COMPARAISON DES COÛTS À LA TONNE

coût aidé €/HT/tonne	OMR	Emballages et journaux magazines	Verre	Déchèteries (hors gravats)
SMND	230,37 €	140,24 €	23,72 €	150,02 €
Région AURA (2018)	225 €	237 €	49 €	128 €



2019

## RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

**Syndicat Mixte Nord Dauphiné**

1180, chemin de Rajat 38540 HEYRIEUX